

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF AUX LISTES ÉLECTORALES POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES CONCERNANT LES INDUSTRIES DU BATIMENT.

Le préfet du département du Rhône, officier de l'ordre national de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 1^{er} juin 1853;

Vu la loi du 24 novembre 1883, qui a modifié l'article 4 de la loi précitée du 1^{er} juin 1853;

Vu les instructions ministérielles du 5 juillet 1853, 3 novembre 1865, 15 décembre 1883 et 3 novembre 1885;

Vu le décret du 23 décembre 1889, portant réorganisation des deux conseils de prud'hommes de Lyon;

Vu la dépêche de M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, du 27 juin 1893.

Arrête :

Article premier. — En vue du prochain renouvellement partiel des deux conseils de prud'hommes de Lyon, il sera procédé, aux époques et dans les délais indiqués au tableau annexé au présent arrêté, dans toutes les communes ci-après désignées, comprises dans la circonscription de chacun de ces conseils, à la revision et à l'établissement des listes des électeurs patrons et ouvriers appelés à prendre part audit renouvellement :

Communes comprises dans la circonscription de chaque conseil :

La ville de Lyon et les communes de Couzon, La Mulatière, Oullins, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Tassin-la-Demi-Lune et Villeurbanne.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LYON

Bâtiment et industries diverses

Première Catégorie. — Entrepreneurs de bâtiments, routes, travaux publics, tailleurs de pierres, ornemanistes et sculpteurs, terrassiers et puisatiers, fabricants de plâtre, chauxfourniers, fabricants de tuiles et briques, de ciment, applicateurs de ciment et de bitumes, paveurs, plâtriers-peintres, peintres en bâtiments, fabricants de stuc et carton-pierre, mouleurs en plâtre, stuc et carton-pierre, carreleurs en marbre et terre cuite, fumistes et constructeurs de fourneaux pour bâtiments, carriers, potiers en verre, verriers et tailleurs de cristaux, étamage, biseautage et polissage des glaces, marbriers et polisseurs, maçons, ramoneurs.

Deuxième Catégorie. — Charpentiers, menuisiers, ébénistes, marchands de bois, scieurs de long, parqueteurs, ajusteurs, monteurs de métiers, fabricants de stores, de cadres en bois, sculpteurs, graveurs et mouleurs sur bois, tourneurs sur bois, tapissiers, décorateurs, fabricants de balais et de brosse, boisseliers et tonneliers, carrossiers et charrons, fabricants de billards, fabricants de cannes et manches de parapluies, bouchonniers, doreurs et encadreurs, fabricants de jouets, de navettes, de chaises, outilleurs, treillageurs, vanniers.

Troisième Catégorie. — Serruriers, ferreurs et forgerons, couvreurs, zingueurs, plombiers et fontainiers, tôliers et poêliers, grillageurs, fabricants de tamis et toiles métalliques, ferblantiers, lampistes, fabricants d'appareils à gaz et de chauffage, armuriers et fabricants d'articles de chasse, couteliers, fabricants d'aiguilles, d'agrafes, d'articles de pêche, de lettres en relief, de lits en fer et meubles en fer, de peignes à tisser, d'appareils électriques, de cages, bandagistes et orthopédistes, maréchaux-ferrants.

Quatrième Catégorie. — Mécaniciens-constructeurs, outilleurs et tailleurs, tailleurs de limes, forgeurs-mécaniciens, boulonniers, fondeurs en cuivre, en fer et en caractères, ferronniers, balanciers, fabricants d'instruments de physique, modeliers en bois ou plâtre pour machines, chaudronniers, bijoutiers, horlogers, fabricants d'objets de bronze, d'instruments de musique, affineurs sur métaux, fabricants de boutons, de clous, de cloches, lamineurs, opticiens, fabricants d'ornements d'église, rache-

veurs et ciseleurs sur métaux, tréfileurs, mécaniciens, mécaniciens-ajusteurs et tourneurs sur métaux, chauffeurs, fabricants quincailliers, robinettiers, scieries mécaniques, graveurs sur métaux.

Art. 3. — Sont électeurs :

1^o Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, patentés depuis cinq ans au moins et depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; les associés en nom collectif, patentés ou non, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant depuis cinq ans une profession assujettie à la contribution des patentes et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil.

2^o Les chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil.

Art. 4. — Sont exclus des listes des électeurs prud'hommes, les étrangers et les individus désignés dans les articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852.

Art. 5. — MM. les Maires feront inscrire d'office sur les listes électorales dont il s'agit, les personnes qui, à leur connaissance remplissent les conditions ci-dessus, ainsi que celles qui acquerront ces conditions d'ici à la clôture desdites listes. A cet effet, ils s'aideront des listes générales des électeurs.

Art. 6. — Immédiatement après cette première opération, un exemplaire de chacune des listes électorales spéciales sera déposé au secrétariat de la Mairie, pour être communiqué pendant vingt jours à tout requérant.

Le jour même de ce dépôt, c'est-à-dire le 30 juillet, un avis du Maire, affiché aux endroits accoutumés, en informera les électeurs.

Art. 7. — Du 1^{er} au 20 août inclus, tout électeur omis pourra demander son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer l'inscription ou la radiation d'un inspecteur omis ou indûment inscrit.

La réclamation sera déposée par écrit au secrétariat de la Mairie. Elle sera transmise à la Préfecture du Rhône, avec l'avis du Maire, à l'expiration du délai ci-dessus indiqué. En cas de contestation, l'affaire sera portée devant le Conseil de Préfecture ou devant le Tribunal civil, s'il s'agit d'une question d'état.

Art. 8. — Pour ces diverses opérations, MM. les Maires seront assistés de deux assesseurs qui seront pris : l'un parmi les électeurs patrons, et l'autre parmi les électeurs ouvriers de chaque catégorie.

Art. 9. — Les listes électorales spéciales seront définitivement closes et arrêtées le 5 septembre 1893, et une copie de chacune d'elles, dûment certifiée par le Maire et les assesseurs, devra être immédiatement adressée à la Préfecture du Rhône, lors même qu'elle ne comprendrait aucune inscription.

Art. 10. — MM. les Maires des communes comprises dans la circonscription de chacun des deux Conseils de Prud'hommes de Lyon, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché par leurs soins.

Le Préfet du Rhône, G. RIVAUD.

POUR COPIE CONFORME :

Le Maire de Lyon, D^r GAILLETON.

Louage d'ouvrage et d'industrie. — Loi du 27 décembre 1890 article 1152 du Code civil. — La loi du 17 décembre 1890 n'a pas abrogé l'article 1152 du Code civil. Le patron et l'employé peuvent donc valablement stipuler dans le contrat de louage le montant de l'indemnité due, en cas de rupture de ce contrat sans cause légitime et les conditions dans lesquelles elle pourra être réclamée — et il est interdit aux juges d'élever ou d'abaisser l'indemnité déterminée par les parties — la loi du 27 décembre 1890, en modifiant l'article 1780 du Code civil, relatif au louage de services, a simplement voulu prohiber la renonciation anticipée à toute in-

demnité, mais non la fixation même de cette indemnité. — (Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 3 juin 1893.)

Louage d'immeubles. — Obligations du preneur. — Réparations non locatives. — Défaut d'état des lieux. — Preuve à la charge du bailleur. — A l'expiration du bail, les jours ouverts par le preneur avec l'autorisation des propriétaires voisins doivent être supprimés par celui-ci ou à ses frais sans que le bailleur ait le droit de les conserver, ces jours étant évidemment de simple tolérance, et accordés temporairement pour le bénéfice du locataire sans pouvoir profiter à ses successeurs.

Le preneur doit également supprimer à la sortie les modifications par lui opérées dans l'immeuble loué pour l'exercice d'une industrie déterminée, l'autorisation du bailleur, à cet effet, ne pouvant être considérée comme une renonciation tacite à son droit d'exiger le rétablissement des lieux dans leur état primitif.

Mais en l'absence de tout état des lieux dressé lors de l'entrée en jouissance du preneur, c'est au bailleur à établir l'état dans lequel ils se trouvaient, et les modifications qu'ils ont subies postérieurement.

Du reste, le rétablissement des lieux ne peut s'entendre que des changements de distribution d'une certaine importance et non de la remise en état, des décorations intérieures détériorées par la vétusté ou en suite d'un usage de bon père de famille.

Enfin l'indemnité de relocation n'est due au propriétaire, quand le bail a suivi son cours normal, que lorsque l'immeuble a subi des modifications importantes, et que jusqu'au moment où il a été possible au bailleur de tirer parti des locaux dûment réparés pour en effectuer la relocation :

Jugement du tribunal civil de Lyon, première Chambre, audience du 21 avril 1893.

Actes administratifs. — Service du culte. — Incompétence des tribunaux civils. — Compétence de l'autorité administrative. — C'est à l'autorité administrative seule qu'il appartient de connaître et d'apprécier si des mesures prises par une municipalité pour pourvoir à l'exercice d'un culte qu'elle était légalement tenue d'assurer peuvent équivaloir à une affectation d'immeuble à ce culte.

Tribunal de la Seine, audience du 15 avril 1893.

LA GRANDE ÎLE ET LES VÉLODROMES

Connaissez-vous la grande-île ; ce n'est pas au bout du monde et il n'est pas nécessaire d'être un grand navigateur pour la découvrir ; c'est, comme la désirait Sancho Pança, une île sur le Continent. Elle fait tout simplement partie de notre admirable promenade du parc de la Tête-d'or qui n'a rien d'égal en France, à coup sûr, pas même à Paris, sans en excepter le Prado de Marseille.

La grande-île forme pour ainsi dire le fond du lac ; quand on pénètre dans le parc par la grande porte du quai où il n'y a plus de porte, en passant devant le groupe de Pagny qui se découpe sur le ciel bleu depuis que l'on a fauché les arbres trop altiers qui formaient un magnifique portique de verdure à l'entrée ; la grande-île s'offre aux regards dans le fond, présentant sa pointe en avant comme un beau navire, sa proue s'immergeant de l'onde.

Sur le point culminant on distingue se détachant très vivement sur le feuillage des sapins et des mélèzes une forme blanche que des yeux étrangers pourraient très difficilement qualifier. — C'est un beau piédestal vierge de sa statue et il n'est pas le seul à

Lyon. — Il était destiné à supporter le poids d'un illustre personnage, mais la balançoire de la politique a fait chavirer la fortune du sujet et la statue n'a jamais vu le jour. Espérons qu'il n'en sera pas de même pour le piédestal de la place Lafayette qui attend Bernard de Jussieu sans jamais le voir venir, comme de celui du Square de la Guillotière dont le patriote Thiers n'a pas encore pris possession.

L'imagination se plaît à surmonter le piédestal de la grande île, d'une statue blanche comme lui, aux formes éthérées et vaporeuses, planant dans un cadre de verdure, au-dessus des eaux du lac, quelque chose d'agréable et de gracieux, comme la fée de la grande-île, mais rien des hommes illustres qui n'ont jamais pu s'implanter sur ce socle réservé à des images plus poétiques.

La grande-île n'est pas un pays plat, c'est un site des plus pittoresques, avec d'immenses prairies, des parties boisées, des chemins côtoyant la grève et des routes suivant la crête de falaises au-dessus du lac. Du point culminant la vue s'étend à travers des échappées ménagées dans le rideau des feuillages sur toute l'étendue de cette grève d'eau qui manque au palais de Versailles et bien au delà sur les coteaux de Fourvière et de la Croix-Rousse. Il y a là un point de vue idéal ménagé par la nature, et surtout par le grand artiste qui a présidé à la création du parc.

Cette île, voisine du chalet est reliée à la terre ferme par deux ponts pittoresques, néanmoins elle n'est pas envahie par la foule qui se porte plutôt vers les serres ou du côté du pré fleuri. C'est un coin de Lyon où il est permis de fuir le bruit et d'aller respirer en liberté sous les ombrages, comme un coin de la Suisse où l'on peut se rendre, sans dépense ni fatigue après une journée de labeur physique ou intellectuelle.

Malheureusement la forme plus ou moins circulaire, d'une île, dont on peut faire le tour en moins de 80 jours et même de 80 minutes, fait immédiatement surgir l'idée d'un vélodrome.

Le vélodrome est un mot bizarre et fin de siècle qui résulte de l'accouplement du latin et du grec ; *velox* rapide et *dromos* course. S'il ne s'agissait que d'une course rapide, il n'y aurait pas grand mal, mais il s'agit d'une course de vélocipèdes, deux mots latins cette fois.

Tout en ruminant ces choses, je m'assoupis au pied des mélèzes en vue de ce splendide panorama, alors que le soleil colorait encore d'une bande rosée les coteaux, dans le lointain et qu'une brume légère s'élevait vaporeuse entre les rives du lac.

Dans mon sommeil, les oiseaux chantaient doucement dans les branches, un souffle tiède et léger faisait vibrer les fibres du feuillage et le lac amoureux soupirait sur la grève.

Tout à coup, des équipes d'hommes armés de haches et de pioches débouchèrent de tous côtés dans la grande-île ; sous leurs efforts combinés, les flèches des sapins s'abattaient sur le sol, les massifs de plantes disparurent, de profondes saignées pratiquées dans le flanc mousseux des coteaux firent bientôt apparaître une chaussée circulaire où le macadam vint remplacer la toison de verdure ; en un clin d'œil la grande-île fut transformée en vélodrome.

Alors des hommes robustes aux jambes nues, montés sur des coursiers d'acier, se répandirent comme une avalanche sur la piste ; ce fut une course circulaire effrénée ; soulevant jusqu'aux cieux la poussière du vélodrome qui retombait en pluie grise sur les arbres restés debout.

Pendant ce temps une foule enthousiaste et bruyante couvrait l'île entière pour goûter ce spectacle digne des temps antiques.

Je me détournai navré de cette scène et mes regards se portant par hasard sur le socle encore intact, je le vis surmonté du Dieu Velox sous les traits du vainqueur, du dernier macht cyclipède.

A cette vue je reçus un choc qui me tira de mon sommeil ; la nuit était presque venue, tout respirait le calme le plus parfait et les sapins dressaient toujours leur pointe azurée dans les airs. Je me levai tout rasséréné, ce n'était qu'un méchant rêve.

DÉMOCRITE.

LA QUESTION DU GAZ

Nous recevons la communication suivante relative à l'audience accordée au comité du IV^e arrondissement, par M. Rossigneux, premier adjoint, représentant M. le Maire absent.

L'entrevue a eu lieu le 3 août dernier.

Cette entrevue nous apprend qu'un accord existe, entre la Ville et la Compagnie du gaz, sur les points principaux indiqués ci-dessous.

On aura, à partir du 1^{er} janvier 1894 :

1^o Prix maximum du gaz d'éclairage, 20 centimes le mètre cube.

2^o Prix maximum du gaz industriel, 18 centimes le mètre cube.

3^o Déplacement de l'usine de la Guillotière aux frais de la Compagnie, dans le délai strictement nécessaire.

4^o Abandon du monopole de l'éclairage électrique en 1898.

5^o Liberté absolue de l'éclairage à Lyon à partir de 1904; à cette date paiement annuel par la Compagnie d'une somme de 200.000 francs pour loyer de la canalisation lyonnaise du gaz.

Les membres de la Commission du IV^e arrondissement ayant fait observer à M. Rossigneux qu'au début des pourparlers il fut question de l'abaissement immédiat du prix comme première condition et que le délai reportant au 1^{er} janvier prochain cette amélioration si impatiemment attendue était tout à l'avantage de la Compagnie du gaz qui avait cependant offert l'abaissement immédiat.

A cette observation, M. l'adjoint répondit que d'une part la rédaction, l'impression du rapport de M. le Maire, sa discussion par le Conseil municipal, et d'autre part les formalités légales indispensables avant la mise en vigueur du nouveau traité, demandaient un laps de temps tel que le délai du 1^{er} janvier n'avait rien d'exagéré.

L'administration municipale, en présence de l'avantage que la Compagnie du gaz retirait de ce retard, au détriment des consommateurs, a exigé de celle-ci des travaux et fournitures supplémentaires pour une somme d'environ 700.000 francs : ces travaux étant faits gratuitement pour la ville, les consommateurs de gaz de Lyon en bénéficient comme contribuables.

QUELQUES AMÉLIORATIONS

NOUVELLES BORNES-FONTAINES

M. l'Ingénieur en chef de la Voirie a terminé un projet relatif à l'établissement dans les six arrondissements de notre Ville, de 52 bornes-fontaines, 83 bouches d'arrosage et 3 bouches d'incendie.

Ce projet a été déposé au Conseil municipal, au commencement d'août dernier, par M. le Maire de Lyon.

Voici quels sont les points choisis pour les installations de bornes-fontaines.

1^{er} arrondissement. — Rue du Bon-Pasteur, entre les numéros 37 et 47; montée Saint-Sébastien, en face du n° 14; montée de la Grande-Côte, angle de la rue des Tables-Claudiennes; boulevard de la Croix-Rousse, angle rue Ozanam; montée de la Grande-Côte, entre les rues des Ecoles et du Bon-Pasteur.

2^e arrondissement. — Rue Franklin, angle de la rue de la Charité; rue de Penthièvre, angle rue Vaubecour; rue Ferran-

dière, angle de la rue des Quatre Chapeaux; rue Childebert, angle de la rue Paradis; cours Perrache, angle de la rue Casimir-Perrier.

3^e arrondissement. — Rue du Repos, angle du chemin du chemin du Fort; route de Vienne, angle du chemin de la Croix-Mathon; rue Paul-Bert, angle du chemin de l'Espérance; route de Vienne, angle du chemin de la Croix-Barret; rue Duguesclin, angle sud-est du cours Gambetta; route de Grenoble, angle du chemin Feuillat; route de Grenoble, angle de la rue des Tuilliers; rue Chaponnay, angle de la rue Duphot; place Vendôme; chemin de la Scaronne, angle du chemin de Gerland, côté sud, chemin de Gerland, en face du n° 47, chemin de Gerland, en face du n° 99, cours Lafayette, angle de la rue Boileau; rue Chaponnay, angle de la rue Clos-Suiphon, interception des rues de Vendôme, de l'Arquebuse et Neuve-de-la-Villardière; route de Vienne, angle du chemin de Montagny; route de Vienne; en face le n° 180; rue Paul-Bert; 220, rue Paul-Bert, angle de la rue Gabillot; rue de Baraban, angle du chemin des Pins, rue de l'Hospice-des-Vieillards, en face le n° 15.

4^e arrondissement. — Place de Serin; quai de Serin, en face le n° 14; quai de Serin, en face le numéro 24; quai de Serin, entre les n°s 32 et 34; quai de Serin, en face le n° 43; montée Rey, en face de la rue Lebrun; rue Denfert-Rochereau, 48; rue du Mail, entre les rues Dumenge et d'Austerlitz; au centre de la rue Pail-leron; grande-rue de la Croix-Rousse, entre les n°s 81 et 87; rue Saint-Augustin, en face le n° 28.

5^e arrondissement. — Montée du Gourguillon, entre les n°s 50 et 52; rue des Prêtres, angle nord de la rue Bellièvre; chemin de Vaise à Saint-Just, angle de la maison des Quatre-Colonnes.

6^e arrondissement. — Rue de Vendôme, angle du cours Morand, côté sud; rue Molière, angle de la rue de Vauban; rue Félix-Jacquier, angle de la rue de Barrême; rue Molière, 37; rue de Sèze, angle de la rue Boileau; impasse Montbernard, angle de la rue Montbernard; rue Tronchet, angle de la rue Duguesclin.

LA RUE DU REPOS

Un de nos confrères de la presse quotidienne, *Le Peuple*, a publié récemment un intéressant article sur l'urgence de certaines réformes, en ce qui concerne nos quartiers excentriques.

Nous partageons entièrement sa manière de voir au sujet des rues à améliorer dans le troisième arrondissement, et, pour le cas particulier de la rue du Repos, on peut dire que la population lyonnaise est unanime à réclamer sa transformation.

Mais, laissons la parole à notre confrère, et espérons que la Municipalité saura faire droit aux justes réclamations du public :

Je ne sais rien de plus difficile à faire aboutir qu'une réforme urgente réclamée par toute une population et dont l'utilité n'est contestée par personne.

Dans notre administration municipale il est une habitude que nous avons signalée depuis bien longtemps et sur laquelle nous insistons aujourd'hui. On ne tient aucun compte des réclamations faites par le public; on cherche à satisfaire quelques personnalités plus ou moins influentes, mais les quartiers ouvriers, ceux pour lesquels il y aurait lieu de faire le plus, parce qu'ils en ont le plus besoin, sont presque complètement délaissés.

Pour les travaux de voirie exécutés chaque année, bien des projets sont présentés et étudiés.

La commission des travaux publics a des dossiers en quantité dans ses cartons. Il y en a qui dorment longtemps sous les couvertures vertes ou jaunes de l'administration et quand par hasard un de ces dossiers voit le jour, c'est un quartier riche et déjà favorisé par une foule d'avantages qui profite des largesses de l'administration.

Il y a peu de temps encore un crédit de 150.000 francs était voté pour la transformation et l'embellissement de la place Morand; 15.000 francs étaient également votés pour la place Saint-Pothin et quelques mois

auparavant c'était le square Jussieu qui s'établissait près le pont Lafayette.

Je ne veux point dire que l'embellissement de ces divers quartiers soit une mesure condamnable et que je désapprouve les travaux qui ont été faits ou qui sont à faire sur ces divers points, mais je prétends que ces embellissements étaient moins urgents que bien d'autres travaux.

La place Morand aurait pu demeurer encore plusieurs mois, même plusieurs années, dans l'état où elle se trouve actuellement.

La construction du square Jussieu et les plantations de la place Saint-Pothin auraient pu être retardées de quelque temps encore, tandis qu'il était de toute nécessité d'apporter des améliorations dans le pavage, l'entretien, la canalisation de rues très fréquentées.

Il y avait déjà quelque temps que je n'avais pas passé dans la rue du Repos. Cette rue qui conduit au cimetière de la Guillotière aboutit d'un côté dans la rue de la Madeleine et de l'autre sur l'avenue des Ponts. Elle est peut-être une des plus fréquentées et des plus mal entretenues.

Tous les enterrements passent par là et on sait combien sont nombreux les décès dans les 2^e, 3^e et 6^e arrondissements.

C'est un va-et-vient continu et je crois sans exagérer pouvoir affirmer que peut-être aucune rue de la rive gauche du Rhône ne compte autant de passants que la rue du Repos.

Mais parce qu'elle est éloignée du centre de la ville, parce qu'elle se trouve dans la banlieue, on ne fait rien pour l'entretenir en bon état.

J'ai passé deux fois la semaine dernière dans cette rue, un jour de beau temps et un jour de pluie. C'est vous dire qu'il m'a été facile de me rendre compte de l'état des lieux par les temps pluvieux comme par les temps de sécheresse.

Quand il pleut, la rue du Repos présente de si nombreuses flaques d'eau et à partir de la caserne jusqu'à l'avenue des Ponts, une telle couche de boue que l'on est à se demander devant un tel cloaque si réellement il y a une administration de la voirie dans notre ville.

On serait tenté de croire qu'on marche dans un marécage fangeux comme on en trouve dans les plaines du Dauphiné et que l'on désigne sous le nom de « boutasse ».

Et quand on est de retour de la promenade ce n'est pas seulement les souliers et le bas du pantalon qu'il faut décrotter, mais le bas de la redingote et du veston que les éclaboussures de vos voisins ont sali.

Ne croyez pas que j'exagère. Allez faire un tour dans cette rue, un jour de pluie, et vous m'en direz des nouvelles.

Par les moments de sécheresse, il est peut-être plus agréable de passer par là.

Et pourtant si vous avez suivi des convois funèbres, vous avez dû remarquer qu'ils ne passent pas sur la chaussée, mais sur le trottoir.

Les pavés pointus sont tellement disjoints qu'on a les pieds meurtris si on s'aventure au milieu de la rue.

Mais quand on arrive sur la partie non pavée, c'est une poussière noire qui vous enveloppe et forme autour de vous un nuage si épais qu'on a peine à voir le cortège d'un bout à l'autre pour peu que celui-ci dépasse une cinquantaine de mètres de longueur.

C'est à croire que jamais cantonnier ne s'est égaré dans ces parages.

Je n'insiste pas davantage. A ceux qui me diront que j'exagère, je répondrai en les engageant à aller faire une promenade de ces côtés, car de toutes les personnes qui ont eu l'occasion de passer dans la rue du Repos, je suis certain qu'aucune ne me contredira.

Et c'est pourquoi je demande qu'on apporte des améliorations dans cette rue et qu'on se hâte.

Mais, comme je le disais en commençant, il suffit que tout le monde réclame cette amélioration pour qu'elle traîne encore de longs mois dans les paperasses administratives.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE GIVORS

Les voyageurs habitués à descendre le Rhône se rappellent l'église de Givors, ses deux clochers et son grand vaisseau ayant l'aspect d'une immense grange, recouverte d'une toiture vulgaire à deux pentes.

Construite au commencement du siècle, dans le style habituellement appelé classique, cette église avait à l'intérieur un aspect

froid et triste. Sa grande nef assez semblable à celle de Saint-Pothin de Lyon, n'était éclairée que par les croisées des nefs latérales. Par le fait de toiture défectueuse, composée de cercles qui s'étaient tous ouverts et dont près d'un tiers étaient brisés, les murs et les colonnes avaient subi une poussée énorme; les murs latéraux, sur une hauteur de 10 mètres, avaient un défaut d'aplomb allant jusqu'à 32 centimètres et les colonnes avaient suivi le même mouvement. Dans ces dernières années, il avait fallu maintenir les murs et soutenir les voûtes par des tirants et une charpente qui déshonoraient l'édifice, sans donner aucune garantie pour l'avenir. Au cours des travaux on a reconnu que la solidité même des clochers était compromise par l'introduction dans l'angle des tours des sommiers formant les corniches de la nef et qui étaient tous pourris.

Le Conseil de fabrique, sans ressource, n'osait s'engager dans une reconstruction qui, cependant, semblait indispensable à tous les hommes compétents, lorsqu'un architecte de notre ville qui construisait en face de Givors la jolie église de Chasse et qui est chargé de l'édification de l'hôtel que notre confrère le *Nouvelliste* est en train de faire élever, fit des propositions de restauration générale avec seulement des reconstructions partielles.

M. Malaval n'en était pas à son coup d'essai pour des travaux de ce genre, aussi le Conseil de fabrique, qui a à sa tête l'honorable M. Glas, ancien député, se confiant dans le zèle du clergé de la paroisse et la générosité des fidèles n'hésita plus, et les travaux commencèrent au cours de l'année dernière.

Aujourd'hui, en approchant de Givors, l'œil est agréablement surpris en découvrant la silhouette de l'église; ce n'est plus la mesure de jadis, c'est une cathédrale romane aux proportions majestueuses, avec ses petites nefs abaissées et son transept donnant à l'édifice la forme d'une croix latine. On découvre l'abside avec ses grandes fenêtres flanquées de colonnettes légères, supportant les archivoltes; au-dessus règne une arcature composée de colonnettes avec chapiteaux et la corniche supportée par des modillons.

Le transept, d'une hauteur de 19 mètres, a ses grandes fenêtres flanquées également de colonnettes au-dessus desquelles règne une arcature à jour, semblable à celle de l'abside; le fronton, couronné d'une croix romane et orné d'une corniche à modillons, s'appuie sur des pilastres doubles cannelés, s'arrêtant à la hauteur des basses nefs.

Il est véritablement intéressant de savoir comment s'est opérée cette œuvre de transformation. Les murs des façades latérales, longs de 40 mètres et hauts de 10, avaient un défaut d'aplomb de 15 centimètres aux extrémités, et de 32 au centre, furent démolis sur une largeur de 12 mètres, pour l'établissement du transept et abaissés de 1^m,30 au-dessus des fenêtres; ce travail achevé, les murs furent redressés, par un procédé aussi simple qu'ingénieux, et sans l'emploi habituel et coûteux des tirants provisoires en fer chauffés sur place.

Au moyen d'une saignée pratiquée dans le mur et d'étais en gorge habilement disposés à l'intérieur et à l'extérieur, les murs, d'une épaisseur de 90 centimètres ont été remis dans un aplomb parfait, sans qu'une fissure se soit produite, et sans qu'il fût nécessaire d'enlever les vitraux engagés dans le mur redressé; vitraux qui ont cependant 5 mètres de hauteur et 2^m,50 de largeur, et qui n'ont éprouvé aucune avarie. Ce tour de force a été accompli à la stupéfaction générale, les gens du métier ayant tous prédit l'écroulement des murs.

Dans ce travail si délicat, M. Malaval a été intelligemment secondé par un entrepreneur de maçonnerie du pays, M. Jean Védrine.

Dans l'intérieur, la rénovation a été non moins complète et non moins heureuse.

Les colonnes qui avaient suivi exactement les murs latéraux ont été remises d'aplomb; réduites de 9 à 7 mètres, elles ont maintenant des proportions plus harmonieuses, et des colonnes accouplées ont été placées au point d'intersection de la grande nef du transept et du chœur. Au-dessus de ces colonnes, des arcs doubleaux ont été jetés dans le sens longitudinal, supportant les murs formant la grande nef, d'une hauteur de 7 mètres, percés à chaque travée d'une fenêtre géminée haute de 2^m,50; d'autres arcs transversaux placés en encorbellement relient les colonnes aux murs latéraux. Sur ces arcs comme sur ceux de la grande nef, des voûtes d'arêtes en briques ont été construites.

Ces arcs doubleaux et les murs de la grande nef sont en pisé de machefer additionné de chaud lourde formant un tout monolithe d'une dureté excessive.

Au-dessus des chapiteaux romans des colonnes de la grande nef, s'élèvent des colonnettes sveltes, reliées par une sorte de dais élégant sous lequel plus tard pourront prendre place des statues d'anges; au-dessus de cette gracieuse ornementation s'élève les arcs doubleaux à arêtes vives accompagnés d'une forte moulure sculptée en style roman.

Les fenêtres de l'abside sont flanquées de pilastres avec archivoltes.

La décoration des basses nefs consiste en pilastres cannelés placés entre chaque fenêtre, cantonnés de colonnettes supportant les arcs formerets; au-dessus des fenêtres, le chapiteau du pilastre en forme de console, supporte les arcs doubleaux des basses nefs.

La longueur de la grande nef de l'abside est de 46 mètres, sa largeur de 10 mètres, sa hauteur de 17 et celle des nefs latérales de 8^m,50.

Quand on entre aujourd'hui dans l'église de Givors, on est à la fois saisi et charmé par l'harmonie des proportions et l'élégance sobre et correcte de la décoration, et on comprend qu'un prêtre distingué ait pu dire au vénérable M. Montagnon orgueilleux de sa nouvelle église: « M. le Curé, vous avez fait un miracle et ce miracle est une merveille. »

Dans cette entreprise si audacieusement et si heureusement conduite, M. Malaval, qui se distingue par l'économie des procédés et l'ingéniosité des moyens, qui tient aussi à faire le plus possible avec des ressources restreintes, s'est servi notamment d'un produit nouveau dans notre région: le plâtre hydraulique ou ciment blanc de Saint-Jean-de-Garguier, dont les carrières se trouvent aux environs de la riante vallée de Gemenos en Provence.

C'est surtout à l'extérieur que M. Malaval a fait usage du ciment blanc, qui a droit à une mention spéciale.

Le plâtre hydraulique, connu depuis longtemps dans le Midi, puisque dans la petite cité d'Aubagne, on voit une maison de la fin du x^e siècle ayant servi d'hôtel de ville et dont tous les ornements, en parfait état, sont en ciment blanc de Saint-Jean, était oublié depuis longtemps, lorsque l'exploitation en a été reprise par M. Jules de Caseneuve; depuis, l'application en a été faite à Marseille, sur les façades d'un très grand nombre de maisons qui semblent être en pierre de taille; il a été employé pour la décoration du grand et magnifique hall de la Société marseillaise. Sur le littoral, des villas historiques comme la villa Zirio, habitée par l'empereur Frédéric III; la villa Salisbury, celle du célèbre architecte Charles Garnier, les bâtiments de l'Exposition de Nice ont eu leurs façades revêtues et ornées par le ciment blanc de Saint-Jean; d'autres applications en ont été faites non seulement en Algérie, mais dans le nord de la France, à l'hôtel de ville de Nancy, à Vichy, sur les façades de plusieurs grands hôtels, etc.

Il a l'avantage de ne pas subir le retrait du ciment, de ne pas se fendiller, de pouvoir être lavé ou gratté comme la pierre tendre dont il a tout à fait l'aspect. Il appartenait à M. Malaval de faire

connaître le ciment de Saint-Jean dans notre région, en l'appliquant d'une manière si heureuse à l'église de Givors.

En terminant, nous ne ferons pas l'éloge de M. Malaval, son œuvre se charge de ce soin; nous dirons seulement que, ainsi que M. le curé Montagnon, le Conseil de fabrique et les paroissiens de Saint-Nicolas, il a le droit d'en être fier, et que la transformation de l'église de Givors lui fait plus d'honneur que l'édification d'une cathédrale.

LES INSTITUTIONS PATRONALES

ET LES GRANDES COMPAGNIES INDUSTRIELLES

— SUITE —

Nous parlerons tout d'abord des Compagnies houillères, objet des attaques actuelles les plus pressantes et les plus passionnées, champ dans lequel les entrepreneurs de grèves opèrent avec tant de *maestria* et de succès.

Moins certaines du lendemain, en présence de ressources minières limitées et épuisables, comme on en fait déjà l'expérience dans nos plus riches bassins, beaucoup de ces entreprises sont réduites à ménager leurs sacrifices, et ne peuvent envisager le problème avec l'ampleur de vues que nous relèverons dans la pratique de nos chemins de fer.

Certaines Compagnies n'ont pu réaliser encore tout ce qu'elles veulent ou souhaitent en faveur de leur personnel, en vue de leur assurer une plus ou moins large part des bienfaits que nous rencontrerons sur notre route; quant à celles qui se sont appliquées résolument à cette belle tâche, il faut reconnaître, à l'honneur de la grande majorité des ouvriers, qu'elles en ont été récompensées par la sagesse et le bon sens de leur personnel, qui ne prête guère l'oreille aux perfides conseils des meneurs.

A coup sûr, le travail de la mine est plus dangereux que bien d'autres, quoique les statistiques de mortalité puissent inculper de plus de méfaits d'autres industries de réputation moins suspectée: ce n'est pas chez les mineurs que la vie moyenne se révèle la moins longue, en dépit des catastrophes les plus déplorables et les plus retentissantes.

Le labeur des champs est souvent matériellement plus pénible, et il est incomparablement moins rémunéré et plus inconstant: il s'en faut de plus de 30 pour 100 qu'il atteigne les moyennes de 3 fr. 50 à 5 francs par jour que gagnent, en France, les diverses catégories d'ouvriers à l'intérieur des mines.

Par le puissant secours de leur capital, celles-ci peuvent régler le travail de façon à défendre leur personnel contre les chômages, la production dans les temps de moindre consommation s'accumulant sur les carreaux pour parer aux surcroîts d'exigences dans d'autres saisons; les ouvriers des mines arrivent de la sorte à faire assez régulièrement 300 journées dans l'année, ce qui, ajouté à la plus-value des salaires, rend la situation pécuniaire meilleure que dans la plupart des autres industries.

Les ouvriers des mines sont en outre souvent logés, chauffés, sans parler du bénéfice des autres institutions patronales que nous allons rencontrer.

Né le plus souvent dans le pays, dans nos mines du Centre et du Midi surtout, le mineur possède un champ qu'il a le loisir de cultiver en dehors de ses postes; la statistique relève, en effet, que 65 pour 100 des mineurs font des journées de huit heures et au-dessous; 35 pour 100 seulement des journées de huit heures et demie à dix heures.

Les avantages du logement gratuit ou au rabais, du chauffage, des fournitures économiques, des secours, des retraites, etc., augmentent en moyenne, suivant les zones houillères, les salaires de 11 pour 100 dans les bassins de Blanzy et du Creusot, de 10 pour 100 dans le Nord, de 7 pour 100 dans le Pas-de-Calais, de 4 pour

100 dans les autres bassins de Saint-Etienne, Alais, Commentry, Carmaux, Aubin, Graissessac, Fuveau, etc.

Quelques Compagnies se recommandent plus particulièrement à la reconnaissance et à l'attachement de leur personnel par des mesures plus libérales et plus généreuses.

La Compagnie de Montrambert et de la Béraudière arrive à assurer à ses ouvriers (2280), une moyenne annuelle de 310 journées, ou 1500 francs pour ses ouvriers du fond, et 950 pour ceux du jour, en moyenne générale 1350 francs; ses allocations en secours, chauffage, soins médicaux, versements divers, augmentent de 95 francs par homme ce produit annuel, soit de 6 pour 100.

Elle assure à ses ouvriers, sans aucune retenue sur les salaires, à 55 ans d'âge et 30 ans de services (dont 20 à l'intérieur) une retraite de 1 fr. 50 par jour, soit d'environ 550 francs, avec une augmentation de 25 francs par année de service supplémentaire; par moitié la pension est reversible sur les veuves.

La Compagnie des mines de Roche-la-Molière et de Firminy dote de même, sans aucune retenue sur les salaires, le service des secours, pensions et retraites, celles-ci étant de 1 fr. 50 par jour pour les ouvriers du fond, et de 1 fr. 25 pour ceux de l'extérieur.

Ces allocations diverses forment un total de 264,000 francs, qui augmente de 95 francs ou de 7,5 pour 100 le salaire moyen annuel de 1358 francs des mineurs.

(A suivre.)

A. LEGER.

LES CHEMINÉES D'USINES CONSTRUCTION ET RÉPARATION

— SUITE —

Procédé allemand. — Les entrepreneurs allemands emploient pour les réparations extérieures de cheminées un procédé sommaire, d'une hardiesse incroyable et qui mérite une mention spéciale. Ce procédé, peu recommandable au point de vue de la sécurité des ouvriers, est plus économique et plus rapide que ceux que nous venons de décrire, employés en France et en Angleterre.

On fixe tout simplement, du haut en bas de la cheminée, des échelles maintenues par des crampons enfoncés à coups de marteau dans la maçonnerie.

Les échelles sont en outre reliées entre elles au moyen de cordes. Pour poser les échelles voici comment on procède :

Sur le socle, on place une première échelle *a*. Un ouvrier y monte et plante les crampons *b*; puis il accroche une console *c* formée de planches très légères, sur laquelle il monte; il se fait alors passer la deuxième échelle *d* qu'il place d'abord dans la position qui lui permet de poser les crampons *e*. Il accroche l'échelle *d* dans sa position définitive, puis il en lie le pied avec l'échelle *a* pour en assurer la stabilité. La console *c* est alors accrochée en haut de l'échelle *d* et reçoit une troisième échelle que l'on fixe comme la précédente. Au bout de deux jours à peine on a du haut en bas de la cheminée une échelle continue qui présente le seul inconvénient d'être trop près de la maçonnerie, de sorte que l'on n'y peut engager que le bout du pied. La montée est si fatigante que lorsque les ouvriers doivent travailler en haut, ils ne redescendent pas de la journée. Pour travailler autour de la cheminée, on se sert encore des consoles. On en accroche une à l'échelle, puis un ouvrier se couche à plat ventre et cloue à côté deux crampons sur lesquels il fixe une deuxième console, et ainsi de suite en faisant le tour de la cheminée.

C'est simple, mais terriblement hardi.

Redressement d'une cheminée d'usine.

La cheminée d'une des usines de Bingley, près de Bradford, subit, il y a quelques années, un tassement tel dans les fondations,

qu'elle s'écarta de 1^m,35 de la verticale. Après avoir vainement essayé de la redresser en creusant le sol sous la partie qui n'avait pas tassé, on abandonna ce dangereux procédé, et on employa le suivant, après avoir rempli avec une maçonnerie de briques et ciment, l'excavation qu'on avait faite.

On pratiqua dans la fondation du socle, et sur le côté resté en bon état, une brèche correspondant à trois assises de briques.

Pour qu'une semblable opération réussisse, il faut enlever les assises, au moins jusqu'à moitié de l'épaisseur; si l'on s'arrêtait auparavant, la colonne se redresserait tout d'un coup, sous l'effort exercé par le poids de la partie en porte-à-faux, et il se produirait une déchirure dans la maçonnerie de briques. En poussant au contraire la brèche jusqu'au centre du socle (et en pratique un peu au delà), la partie restée sans support s'abaisse doucement et graduellement, parce que la masse entière du socle est intéressée, et toute la construction se redresse d'un sol bloc, en suivant le même mouvement, sans qu'il se produise aucune rupture.

Pour la cheminée de l'usine de Bingley, on avait pris toutes les précautions capables d'assurer le succès de l'opération. A mesure qu'on enlevait les assises de briques, on disposait dans la brèche de forts vérins pour soutenir la masse en porte-à-faux. Ces vérins avaient 25 centimètres de course et étaient placés entre deux plaques de fonte pour répartir les pressions. Lorsque la brèche fut terminée, on abaissa graduellement les vérins, de manière à suivre le mouvement qui s'opérait dans la construction, et quand il fut à peu près achevé, on remplit de maçonneries de briques l'intervalle entre les vérins. Ceux-ci furent ensuite enlevés et les vides qu'ils laissaient également comblés. On avait soin de faire ces remplissages avant que le redressement fût complet, afin de laisser une certaine marge au tassement inévitable de la maçonnerie nouvelle.

Dans ces conditions, l'opération a entièrement réussi, et la cheminée a repris une position parfaitement verticale (*Génie civil*).

Redressement d'une cheminée (système Blind).

Dans le numéro du *Génie civil* du 20 décembre 1884, M. Blind, entrepreneur de maçonnerie à Paris, décrit un procédé qu'il emploie pour redresser les cheminées.

Il scie l'épaisseur du premier joint de briques à partir duquel commence l'inclinaison de la cheminée sur la verticale jusqu'au deux tiers du diamètre.

Ce travail se fait de l'intérieur de la cheminée de la façon suivante :

On dégage le joint avec un long burin pour faire le passage de la scie; lorsqu'on a fait un trait de 50 centimètres de long, on passe un coin en fer pour soutenir les briques, et si on a affaire à une cheminée d'un grand diamètre, on en met plusieurs de distance en distance avec l'avancement du trait de scie. Lorsque le joint est dégarni sur toute la longueur nécessaire, on retire tous les coins; la partie au-dessus se redresse immédiatement de 8 à 10 millimètres, épaisseur du joint. On continue le sciage rang par rang ou à différentes hauteurs, suivant la courbe, et la cheminée reprend au fur et à mesure sa position verticale sans le moindre à-coup, sans fissure, et sans danger pour l'opérateur. Un seul ouvrier suffit à ce travail; il lui faut une journée pour redresser une cheminée nouvellement construite, et pour une ancienne cheminée, à cause du tassement et de la prise du mortier, il met deux à trois jours.

Voici deux exemples de ce procédé :

A Neuflyse (Ardennes), une cheminée de 50 mètres de hauteur venait d'être construite en hiver au moment du dégel. La partie des mortiers exposés au sud se désagrégea pendant que la partie exposée au nord résistait encore. Un tassement se produisit à 25 mètres de haut jusqu'au sommet, amenant une inclinaison de

1 mètre sur la verticale. En trois jours, un seul ouvrier la redressa.

A Rochefort (Charente-Inférieure), une cheminée de 25 mètres de haut s'était inclinée de 45 centimètres sur ses fondations et continuait à tasser. En un jour on la redressa.

(A suivre.)

E. C.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le Pont de Fourvière et le Viaduc Saint-Laurent. — Dans la séance du Conseil municipal du 1^{er} août dernier a eu lieu le dépôt, fait par M. Rossigneux, du projet complet des viaducs de Fourvière et de Saint-Laurent, des docks, ascenseurs et tramway électrique circulaire de la ville de Lyon.

Ce projet a été renvoyé à la Commission des travaux publics.

Au bureau de poste de Bellecour. — L'Administration des postes ayant reconnu que le local réservé pour le tri des lettres et occupé par les facteurs était insuffisant, le fait agrandir par la construction sur la cour de nouveaux locaux qui seront le prolongement de ceux existant et qui s'élèveront jusqu'au deuxième étage.

Cette nouvelle construction sera recouverte par un ciel-ouvert.

Les Téléphones. — Nous avons reçu la communication suivante :

Après l'incendie qui a eu lieu au poste central téléphonique, les plus grands efforts ont été faits par le service des Téléphones pour que les abonnés fussent privés le moins possible de leurs communications.

Le délai nécessaire, qui avait d'abord été évalué à un mois au moins, a pu, ainsi, être considérablement réduit puisque presque toutes les lignes sont rétablies maintenant, c'est-à-dire à peine un peu plus de huit jours après l'accident.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à l'application de dispositions provisoires, qui devront être modifiées peu à peu.

Il faudra donc un certain temps encore pour que les choses soient rétablies dans leur état normal.

Au cas où les travaux restant à effectuer causeraient quelques perturbations dans le service, l'Administration espère que les abonnés voudraient bien ne pas lui en tenir rigueur, en raison des difficultés qu'elle a eu et aura encore à vaincre, pour réparer les importants dégâts occasionnés par l'incendie.

Le projet Annecy-Rhône. — Dans sa séance du 8 août dernier, le Conseil municipal a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil municipal ajourne toute délibération sur le projet Annecy-Rhône jusqu'au jour où la Société produira les autorisations nécessaires émanant de l'Etat, des départements et des communes intéressées pour le captage des eaux du lac d'Annecy, du Borne, du Fier et de l'Arly. »

Le projet est ainsi renvoyé à une date indéterminée.

Carrières de Villebois. — C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de M. Edouard Bouquet au poste important de Directeur de la Société anonyme des Carrières de Villebois.

M. Bouquet ancien conducteur des ponts et chaussées du service spécial du Rhône occupait depuis vingt et un ans d'importantes fonctions dans la Société qu'il est appelé à diriger officiellement aujourd'hui.

Établissement d'un vélodrome à Lyon. — Une société va faire établir un vélodrome à Lyon. Ce vélodrome doit être situé route de Genas, n° 211. La piste doit mesurer 500 mètres de contour et 8 mètres de largeur.

Les virages seront relevés à 20 pour 100.

S'adresser de suite pour toutes offres de terrassement à M. Francfort, 4, rue de la République.

Le téléautographe. — Le téléphone transmet la voix à distance. Un électricien américain, Elisha Gray, vient de créer un appareil à l'aide duquel l'écriture elle-même se reproduit à distance. Il lui a donné le nom de téléautographe.

Boisson pour les ouvriers exposés par l'exercice de leur profession à une température élevée. — On emploie en Amérique avec grand avantage, pour les chauffeurs de la marine des États-Unis, une boisson préparée avec 100 grammes du plus fin gruau d'avoine, mélangés avec 10 litres d'eau.

— Du 30 septembre au 30 novembre prochain aura lieu une Exposition des beaux-arts à Rouen, au musée-bibliothèque.

— Le 16 septembre prochain s'ouvrira l'Exposition des beaux-arts de Bruxelles dont la durée sera de six semaines.

— M. Paul Revel, architecte à Chambéry, vient d'être élu président de la Société des architectes du Dauphiné et de la Savoie en remplacement de M. Ruphy, architecte à Annecy, décédé.

— La Société nationale des architectes français a mis cette année au concours un projet de maison à loyer.

Cinq concurrents seulement ont pris part au concours.

Il n'a pas été décerné de premier prix.

M. Raquin classé premier, a obtenu la médaille d'argent du Ministère du Commerce.

M. Ribert, second, obtient la médaille d'argent de la Société.

Enfin le troisième, M. Bayle, obtient une mention honorable.

Briquettes de chauffage du lieutenant de vaisseau Maestracey. — On expérimente en ce moment à Marseille sur plusieurs remorqueurs des briquettes de pétrole solidifié.

Ces briquettes présenteraient les avantages suivants :

A poids égal, trois fois plus de chaleur que les briquettes ordinaires de charbon.

Aucun résidu ni déchet.

Suppression à peu près totale de la fumée.

Un Composteur électrique, indiquant la date, le mois, l'heure et la minute, est décrit comme il suit, par un journal allemand :

L'appareil est constitué par quatre types de roues dentées, dont le mouvement est réglé par un électro-aimant relié avec un horloge, de telle façon que le courant, à l'aide d'un contact isolé, est envoyé chaque minute, et fait avancer d'un cran la roue du composteur. Après 60 minutes, la roue des heures est également avancée d'un cran, et ainsi de suite.

Avec un appareil de cette nature, il serait donc possible de murer les lettres d'une expédition donnant l'heure exacte de leur réception ou de leur indication, comme aussi l'on pourrait, dans les administrations ou les ateliers, noter exactement l'arrivée ou le départ des employés.

Un moteur bizarre capable de développer une force motrice limitée, il est vrai, mais d'un mécanisme très ingénieux, a été récemment inventé par M. Franck Mitchel.

Il consiste essentiellement en une roue creuse divisée en un certain nombre de compartiments contenant de l'eau ou un liquide vaporisable quelconque, et disposés de telle sorte que, seuls, les compartiments opposés communiquent entre eux. Pour mettre la roue en mouvement, il suffit dès lors d'exposer un de ses côtés à la chaleur du soleil, ou d'une petite flamme, voire même seulement à celle de la main : une petite quantité de vapeur est alors produite, l'équilibre de pression est rompu, et la rotation de la roue est obtenue.

Le procédé de solidification du pétrole qui est depuis quelque temps l'objet d'une exploitation industrielle, en Angleterre, ainsi que nous le faisons connaître ici même, était jusqu'à présent tenu secret par ses inventeurs. Nous pouvons, aujourd'hui, donner une formule

qui permet d'arriver à ce résultat. Il suffit de chauffer ensemble 600 parties d'huile, 300 de soude fondue et dissoute, 10 parties de calcium en solution concentrée, et 90 parties de résine, pour obtenir un produit solide, qui peut être moulé en briquettes, et qui pourrait même servir à préparer des bougies.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

Et autres Marchandises en gros sur la place de Lyon.

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

MÉTAUX

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	122 50	
— en planche rouge	133 »	140 »
— — — jaune	135 »	137 50
Etain Banca en lingots	245 »	» »
— Billiton	227 »	» »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	28 »	» »
— ouvré : tuyaux et feuilles	30 »	31 »
Zinc fondu 2 ^e fusion	43 50	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	61 »	62 »
— — — Autres marques	60 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	18 »	19 »
Fer à double T, AO	18 »	19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 50	21 »
Mercure le kilo	5 25	5 50

HUILES MINÉRALES

	l'hectolitre	
Huile de pétrole	28 »	» »
— de schiste	25 »	» »
Essence minérale	32 »	» »

HUILES VÉGÉTALES

	les 100 kil.	
Huile d'olive extra suivant provenance	190 »	225 »
— — — surfine	190 »	» »
— — — fine	165 »	» »
— commune, lampe	100 »	» »
— de noix	170 »	» »
— d'arachide surfine	102 »	» »
— de sésame surfine	90 »	» »
— — — à brûler	66 »	» »
— de colza brute indigène	67 »	» »
— — — épurée	70 »	71 »
— de lin	58 50	» »

DROGUERIE

	les 100 kil.	
Alun épuré	22 »	23 »
— ordinaire	16 »	17 »
Essence de térébenthine	70 »	75 »
Sel de soude à 80°	24 »	25 »
Chlorure de chaux de 100 à 110°	27 »	28 »
Acide acétique des arts 40 0/0	31 »	32 »
— chlorhydrique	9 »	10 »
— nitrique 36°	33 »	35 »
— sulfurique 66°	10 »	11 »
— tartrique	250 »	260 »

SPIRITUEUX (EN ENTREPOT)

	l'hectolitre	
Esprit 3/6 Béziers à 83°	90 »	105 »
— de marc	75 »	78 »
— Nord fin à 93 degrés	52 »	52 50
— — — extra-fin	53 »	53 50
— de grains	58 »	70 »
— mauvais goût	48 »	49 »

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

26 août.

Maison et jardin, 21, rue de l'Enfance. Superficie, 1482 mètres. M. Durand, avoué, 41, rue Mercière. Mise à prix, 10.000 francs.
Maison, 21, rue Richan, 1^{er} lot. M. Balloffet, avoué, 13, rue des Augustins. Mise à prix, 10.000 francs.
Maison, 21, rue Richan, 2^e lot. M. Balloffet, avoué, 13, rue des Augustins. Mise à prix, 10.000 francs.
Maison, 37, rue Vendôme. M. Mallen, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 5.000 francs.
Constructions, 124, rue Duguesclin. M. Fore, avoué, 34, rue Tupin. Mise à prix, 100 francs.
Constructions et jardin, 3, passage Lamure et rue du Mail. M. Verzier, avoué, 1, place des Cordeliers. Mise à prix, 2.000 francs.

2 septembre

Maison et petite construction, 138, rue Vendôme. Superficie, 193 mètres. M. Nérard, avoué, 47, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 60.000 francs.
Maison et construction, 138, rue Vendôme. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 3.000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney,

Rue Masséna, angle de la rue Robert, exhaussement de maison et construction d'entrepôt. Propr. M. Cicéron, rue Robet; 3 août.

Cabinet de M. CURIEUX, 16, rue des Remparts-d'Ainay.

Rue Montesquieu, 52, exhaussement de 2 étages de maison. Prop. M. Fournier, rue Montesquieu, 52; 31 juillet.

Cabinet de M. GAILLOT, 3, rue Nouvelle, PARIS.

Place Bellecour, angle rue de la Charité. Prop. M. Gaillot, rue Nouvelle, 3, Paris; 26 juillet.

Cabinet de M. GERMAIN, 2, avenue de l'Archevêché.

Rues Servient. Crèqui, Voltaire, 3 maisons. Prop. Société anonyme des Logements Économiques; 9 août.

Cabinet de M. MARIN, 69, rue Molière

Avenue des Ponts, 41, angle rue Saint-Jérôme, entrepôts. Prop. MM. Lombard et C^{ie} rue Vendôme, 187, 23 juin.

Cabinet de M. PORTE, rue Saint-Pierre, 27.

Rue Malesherbes, 46, maison. Prop. M. Ferry, rue Malesherbes, 46; 29 juillet.

Cabinet de M. ROGNAT, avenue de Saxe, 281

Rue du Gare, maison. Taton frères, cours Gambetta, 60; 27 juillet.

Rue Smith et cours Suchet, maison et hangar. Propr. et entrepr., V. Faugue et Lelarge, rue des Remparts-d'Ainay, 28; 8 août.

Rue des Tournelles, 12-14, mur de clôture. Propr., M. Bienvenu, rue des Tournelles, 12-14; entrepr., M. Favier; 29 juillet.

Rue du Commandant-Dubois, exhaussement. Propr. et entrepr., M. Nann, rue Part-Dieu, 11; 26 juillet.

Rue Échevelin, 51 et retour rue Bouchardy, mur de clôture; Archinet et Guibal, régisseurs; 8 août.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté du Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurengin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Marti aîné, à Saint-Etienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.

Villeurbanne, boulevard de la Côte. Construction. Propr., M. Crès, rue Vendôme, 208; entrepreneurs, M. Debat, charpente; MM. Taton frères, maçonnerie; zinc, MM. Viviant, Clair et Marnonnier; ciment, M. Roudet; serrurerie, M. Gauthier. Toiture.

Place Bellecour et place de la Charité. Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr. : maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazin; vitrerie, Flachat et Cochet.

Millery (Rhône). Construction d'une école communale. Entrepr. : maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Patois. Toiture.

Rochetaillée (Rhône). Cimetière et église. Entrepr. : maçonnerie, M. Lebreau; chapente, M. Feuillet. Cimetière, fouilles; église, toiture.

Rue de la Barre. Bureau des Télégraphes. Entrepreneurs; maçonnerie, MM. Jamot et Vertadier; menuiserie, M. Cimetière; serrurerie, M. Bizet; plâtrerie et peinture, M. Cabestan. Installation de la partie mécanique dans les sous-sols.

Quai des Étroits, 4. Assistance des hommes par le travail. Entrepreneur, maçonnerie, M. Emiel. Transformation.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.

Cours Lafayette, avenue de Saxe, rue Rabelais, rue de Vendôme. Construction d'un groupe d'immeubles : 1^{er} lot, propr., M. Gueulin; 2^e lot, propr., MM. Danto et Vignon; 3^e lot, propr., M. Richard; 4^e lot, propr., M. Cabestan; 5^e lot, propr., MM. Boudet oncle et neveu; 6^e lot, propr., M. Cabestan; 7^e lot, propr., M. Vermorel; 8^e lot, propr., M. Paccard; 9^e lot, propr., M. Nicolet; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Boudet oncle et neveu, charpente, M. Cabestan; peinture et plâtrerie, M. Cabestan; menuiserie, M. Vermorel; ciment, M. Nicolet; serrurerie, M. Pacard. Distribution intérieure. (Station électrique, M. Lombard-Gerin, ingénieur, quai Saint-Vincent.)
Cours de la Liberté, 60. Construction d'un immeuble. Propr., MM. Quinty

frères; entrepreneurs : maçonnerie, M. Quinty; menuiserie, M. Marchal; zinguerie, M. Nicolas. Distribution intérieure.

Rue de l'Abondance. Construction d'un atelier. Propr., M. Varichon; entrepreneurs, MM. Paufigue frères, maçonnerie, Achevment.

Villefranche. Hospice civil. Propr., les hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. Fondations. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. BOIRON, 8, rue Constantine.

Rue de Savoie. Extension de la station électrique. Propr., Société du Gaz de Lyon; entrepreneurs : MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Installation d'une nouvelle machine à vapeur. Travaux divers.

Cabinet de MM. BOUILLERES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Rue Cuvier, 33. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Jaussaud, 33, rue Cuvier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Lauvergne; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Poulmarch. Aménagements intérieurs.

Exposition de Lyon. Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et vitrerie, M. Dessebert. Fouilles.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Delogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Avenue de Saxe, 209, angle de la rue Moncey. Exhaussement d'une maison. Propr., M. Florent, 209, avenue de Saxe; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon; charpente, M. Vadot; taille de pierres, MM. Vinard et Co, Motte et Portalis; plâtrerie, M. Agat; menuiserie, Mme veuve Guillaud et M. Avon; serrurerie, M. Arnaud; zinguerie, M. Mallet. Distribution.

Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillot, 27; entrepr., maçonnerie, MM. Martinand et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; zinguerie, M. A. de Bussy. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. GHOMEL, 10, quai de Retz.

Chateau de Peyrus (Drôme). Propr., M. Bruyas; entrepreneurs : M. Vial, maçonnerie, taille; M. Dumont, menuiserie, M. Sapanet, peinture; M. Guttin, zinguerie; Mollard, serrurerie. Distribution intérieure.

Rue de l'Abbaye d'Ainay. Propr., M. Chomel de Prandières. Entrepr.: MM. Dumont, maçonnerie; Guilmernaz, menuiserie; Chapel, charpente; Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, taille de pierres; Guillot, allèges; Cabestan, peinture; M. Joubert, plomberie, zinguerie. Distribution intérieure.

Rues de Jarente et de l'Abbaye d'Ainay. Construction d'une maison. Propr., la Société civile; entrepr.: maçonnerie, M. Dumont; menuiserie, M. Dumont; charpente, M. Chapel; MM. Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, pierres de taille; Guillot, allèges; Cabestan, peinture. Distrib. intérieure.

Cuire, chemin de Plein-Vallon. Construction d'une villa. Propr., M. Mazencieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapel. Distribution intérieure.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Angle de l'avenue de Saxe et de la rue Saint-Jacques. Construction d'un groupe d'immeubles. Propr., MM. Chatanay, Guilmernaz, Fournier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon; menuiserie et charpente, M. Guilmernaz; plâtrerie, M. Fournier; serrurerie, M. Euler. Distribution intérieure.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Propr., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. 3^e étage.

Cimetière de la Guillotière. Construction d'un monument funéraire de la famille Faurax; sculpteur : M. Visconti. En exécution.

Place Raspail. Construction d'un monument à la mémoire du capitaine Thiers. Propr., la Ville; sculpteur, M. Pierre Devaux. En exécution.

Rive-de-Gier. Hôtel particulière. Propr., M. Morel. Fouilles.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propriétaires, MM. Bujon et Chol; entrepreneur : M. Besson; pierres blanches, pierres de taille, MM. Gat et Cie, à Montaliou; serrurerie, Orat, Brizon, Montaliou et Roussillon; plâtriers, MM. Bressès, Lachaud et Berthier; Menuisier, M. Valentin. Toiture.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et Co; entrepreneurs : terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon; pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauhier; plâtrier, M. Camou. 4^e étage.

Chemin de la Favorite. Construction d'une villa. Propr., M. Berne; entrepreneurs : maçonnerie, M. Jouanaud; charpente M. Corcelle; serrurerie, M. Dorier. Restauration.

Chemin des Mures au Point-du-Jour. Construction d'une villa. Propriétaire, M. B...; entrepreneur, M. Jouanaud. Divisions intérieures.

La Tour-de-Salvagny. Construction d'un buffet de la gare. Propr., M. A.; entrepreneur : M. Magadoux. Distribution intérieure.

Brussieux (Rhône). Ecole des filles. Propriétaire, la commune; entrepr., M. Nollier à Brussieux. Terrassement.

Oullins. Maison de rapport. Propr., M. Ratheaux; entrepr., M. Dufeuille. Terrassements.

Point-du-Jour. Maison de rapport. Prop., M. Prat; entrepr., M. Palmet. Terrassements.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont-de Chéruy. Construction d'une usine. Propr., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur : M. Lafleur. Couverture.

Rue Vauban, 14. Construction d'une maison. Propr., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban; entrepr., MM. Chatou et Petavit. 2^e étage

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Cours Charlemagne. Construction d'une maison de rapport. Propr. M^{me} veuve Vincendon; entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Travaux intérieurs.

Rue du Milieu, près le cours Lafayette. Construction de trois maisons ouvrières. Propr. M^{me} veuve Vincendon; Entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Travaux intérieurs.

Commune du Péage de Roussillon (Isère). Éclairage électrique public et privé. M. Bullion et Société anonyme des ateliers de Vevey concessionnaires pour l'extension de l'éclairage public et privé

Rue Sébastien-Griphe, angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. C. Galley fils. Entrepreneurs : terrassement, M. Champremier; maçonnerie, M. Montpéroux; pierre de taille dure, MM. Vinard et Cie de Trept, M. Ognier, de Civrieux d'Azergues; pierre de taille blanche, MM. Jammès et Cie; charpente M. Guillard. Au niveau du sol.

Rue de Marseille, angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Fleury Cessieux; entrepr., terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Lascoux; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Morateur et Corneloup; pierre de Villebois, MM. Gat et Cie, de Montaliou (Isère); charpente, M. Tollerou. Fouilles en basses, fondations.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Rue de Marseille, 77. Construction d'une maison. Prop., Société civile anonyme immobilière de la rue Bêchevelin; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierre de taille, M. Besson; charpente, M. Sage; menuiserie, M. Lombard et M. Rique; plâtrerie, peinture, M. Thibaud; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12. Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille, M. Percherancier; pierre blanche, M. Vial. 2^e étage.

Rue Duguesclin, 82. Reconstruction d'usine. Propr., MM. Bouffier et Pravaz fils; entrepr., maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat; serrurerie, MM. Brizon et Neyret. Distribution intérieure.

Angles des rues Mongolfier, Jacques-Moyron et Sully. Construction d'une usine d'apprêt. Propr., M. Joseph Rivat; entrepr., pierre de taille M. Besson; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat. Fondations.

Rue Paul-Bert. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. Thibaud, rue Victor-Hugo; entrepreneur, M. Durand. Distribution intérieure.

Rue de Crillon, 78 et 80. Construction de deux maisons de rapport. Propr., Société anonyme immobilière de la rue de Crillon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierres de taille, M. Besson; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; ferblanterie, M. David. Distribution intérieure.

Angle des rues Germain et d'Alsace. Construction d'une maison d'habitation et annexe. Propr. M. Marin. Entrepreneur : maçonnerie, MM. Joly et Giraudon; charpente, M. Anselme; serrurerie, M. Brizon. Couverture.

Cabinet de M. FEUGA, 6, place des Célestins.

Rue Servient, en face Préfecture. Construction d'une maison de rapport. Propriétaires, MM. Vial et Lombard frères, entrepreneurs, rue Crillon, 9; entrepreneurs, maçonnerie, MM. Bellat et Cie; tailleur de pierres blanches, M. Bonnaud; tailleur de pierres, Villebois, MM. Besson et Cie; pierre, la Grive, MM. Vernet et Berchet; serrurerie, M. Folliet; charpente, M. Faye. Distribution intérieure.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Rues Parmentier, Béarn, de la Lône et Cavenne. Propr., Société civile des Facultés catholiques de Lyon; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie; Traverse, serrurerie; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Intérieur et galerie en fer.

Rue Boissac. Propr., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur; entrepr., MM. Jamot et Co, maîtres maçons; Dalouzy, charpentier. Sous-sol.

Avenue de Saxe. Continuation de l'église de l'Immaculée-Conception. Entrepreneur, MM. Gouyon, maçonnerie; Despeyroux, charpente; Vernoio, plâtrier; Vivian, Clair et Marmoumier, plombiers; Euler, serrurier. Intérieur.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

Chemin de Saint-Alban à Monplaisir. Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Propr., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse; plâtrerie et peinture, M. A. Camel, rue de la Bourse, 6; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rue de Vendôme, 168. Construction de deux maisons. Propr., M. Gigot; entrepreneur : M. Védrine. Travaux intérieurs.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop., M. Boulot; entrepreneur, MM. Fauflingue frères. 3^e étage.

Rue Saint-Jérôme, 12. Construction d'une maison. Propr., M. Senta. Entrepr., M. Gouyon. Travaux intérieurs.

Rue des Asperges, 14. Construction d'une maison. Propr., M. Mermet. Entrepreneur: M. Breton, rue Paul-Bert, 13. Travaux intérieurs.

Rue Sébastien-Gryphe, 123. Propr., M. Trouillet; entrepr., M. Montpéroux, rue Montesquieu, 17. Rez-de-chaussée.

Vénissieux (presbytère). Propr., la commune; entrepr., M. Pérol à Vénissieux, 1^{er} étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Chasse. Église. Propr. la Fabrique; entrepreneur général, M. Canton. Clocher.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Propr., M. de Malaval; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

École du Bon-Pasteur. Construction. Propr., Société immobilière du Bon-Pasteur; entrepr., M. Boucayet, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

Givors (Rhône). Construction de l'église. Propr., la Fabrique; entrepr.; maçonnerie, MM. Védrine, Mazzoni; Détanger, peintre décorateur. Décoration et achèvement.

Hôtel du Nouvelliste. Propr., le journal le *Nouveliste*; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e lot. Prop., département; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ch. Naun; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaifle; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurencin.

Rue Sébastien-Gryphe, 121. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. 2^e étage.

Rue de Trion, 43. Restauration d'un immeuble. Propr., M. Pelletier. Entrepr., M. Favier, maçon; M. Girerd, menuisier; M. Herba, peintre-plâtrier.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rue Suchet, 8. Construction d'une maison. Propr., M. Grosland, 45, rue de Grillon; entrepreneur, M. Grosland. Divisions.

Rue de Sèze. Propr., M. X; entrepreneur: M. François Gay. Maçonnerie. Divisions.

Rues de la Part-Dieu, François-Garçin et Duguesclin. Construction de trois maisons. Propr., M. Cabestan; entrepreneur: M. Taton. 3^e étage.

Rue de la République, 1, et *rue Lafond*. Construction d'une véranda extérieure, café de Madrid. Propr., M. Theiler; serrurier, M. Tranchand. En exécution.

Le Point-du-Jour, chemin des Mûres. Etablissement hydrothérapique. Propr., M. Auzolle; entrepr., MM. Jouannaud, maître maçon, et Poncet, maître charpentier. 2^e étage.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. Propr. entrepr., maçonnerie, M. Mériat; pierre, M. Joseph Peju. Entresol.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

Cours Vitton, 34. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Lagoutte, rue Molière, 157. Entrepreneur de maçonnerie, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue d'Enghien. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Angle des rues d'Enghien et de Penhièvre. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Molto, rue Paul-Bert, 27. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue de Penhièvre. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue Montbernard. Maison, propriétaires MM. Giraud frères, 20, rue Duguesclin; entrepreneur, M. Day. Travaux intérieurs.

Quai Claude-Bernard. Construction d'une maison. Propr., M. Chaize, 35, cours Gambetta. Distribution intérieure.

Rue Vaubecour, angle *rue Franklin*. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Villebois, M. Gat; pierre blanche, M. Besson. Rez-de-chaussée.

Rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. Rez-de-chaussée.

Rue Malesherbe, 46. Construction d'une maison. Propr., M. Ferry. Déblaiement.

Rue Servient, angle *cours de la Liberté*. Propr., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr.: maçonnerie et charpente, M. Day; Société des carrières de Villebois; pierre de Tournus; M. Jaugeon. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Cours Vitton, 36. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize. Distribution intérieure.

Rue Godefroy, 20 bis. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneur: maçonnerie, M. Sautour, rue Bossuet. Aménagements intérieurs.

Saint-Andéol-le-Château (Rhône). Construction d'une maison. Prop.,

Madame veuve Petit-Pierre; entrepreneurs: MM. Condamin et Goy. Restauration.

Rues Servient et Voltaire. Construction d'une maison. Prop. M. Schmitt, cours Lafayette. Entrepreneur, M. Montagnon, maçonnerie. Distribution intérieure.

Rue Paul-Bert, 257. Propr., M. Gorel, rue de Sully, 5. Entrepr., maçonnerie, M. Martinand; menuiserie, M. Marteau, rue de Créqui, 119. Restauration.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). Rez-de-chaussée.

Loire (Rhône). Construction d'une villa. Propr., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. Fondations.

Cabinet de M. ROUX, 60, avenue de Noailles

Rue des Tournelles, 41, à Monplaisir. Installation d'une buanderie. Propr., M. Firmory. Entrepreneur, MM. Paufigue frères. Achèvement.

Cabinet de M. THOUBILLON, 25, cours de la Liberté.

Rue Chevreul, 19. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneur: maçonnerie, M. Ch. Nann. Distribution.

Cours Vitton, 38. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, 157, rue Molière; entrepreneur: M. Nann, Pierre de taille, MM. Gat et Cie, de Montaliu. Distribution intérieure.

RECONSTRUCTION DU QUARTIER GROLÉE. — ÉTAT DES TRAVAUX

Angle de la place des Cordeliers et du quai de l'Hôpital. Rez-de-chaussée.

Rue Saint-Bonaventure et angle de la rue Ferrandière, côté est. 1^{er} étage.

Angle de la rue Tupin, ouest de l'église Saint-Bonaventure. 5^e étage.

Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté est. Distribution intérieure.

Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté ouest. 3^e étage.

Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté ouest. Couverture.

Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté est. 3^e étage.

Angle des rues de Jussieu et Grôlée, côté sud. 2^e étage.

L'îlot situé au sud de l'église Saint-Bonaventure en est au sous-sol.

BUREAUX D'INGÉNIEURS

MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Propr., Société anonyme de la Tour de Fourvière; entrepr., MM. Paufigue frères. Achèvement du monolithe en ciment.

Oullins. Construction d'une usine de tissage. Propr., MM. Perrot, Guiffay et Cie, fabricants de soieries, rue Mulet, 12; entrepr., MM. Paufigue frères. Division intérieure, dallages, peinture.

MM. PAUFIGUE frères, rue de la Bourse, 33.

Parc de la Tête-d'Or. Construction d'une haute cheminée devant desservir les générateurs de l'Exposition. M. Claret, concessionnaire. Colones.

Cours Lafayette, 138. Installation de force motrice, haute cheminée et chaudières. Propr., M. Michel Brunier et frères, distillateurs même adresse. Construction du fourneau de la chaudière et massif de la machine.

Neuville-sur-Saône. Installation d'une chaudière et machine, construction d'une haute cheminée. Propr., M. L. Lucaud, fabricant de soieries et gazes, rue Romarin, 8, Lyon. Achèvement de la haute cheminée.

P.-L.-M., gare Perrache II. Installation de réservoirs pour l'approvisionnement de la créosote à l'usine d'injection et travaux divers. Propr., Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. En exécution.

Compagnie des Omnibus et Tramways. Installation d'une chaudière à vapeur pour l'éclairage électrique. Propr., Compagnie des Omnibus et Tramways. Construction du fourneau.

Saint-Genis-Laval (Rhône). Installation de force motrice. Haute cheminée, chaudière, machine, construction d'une salle de chaudière, salle de machines, etc. Propr., MM. Servajean et Gouvenet, fabricants de chaussures, 53, rue Molière, et 4, rue Fénélon. Fondations de la cheminée et du bâtiment des chaudières.

Pierre-Bénite (Rhône). Installation d'une chaudière à vapeur et divers. Propr., MM. Theurier fils, fabricants de produits chimiques à Pierre-Bénite. Fonilles du fourneau de la chaudière.

Rue Croix-Jordan, 1. Installation de force motrice, construction d'une haute cheminée, fourneau de chaudière à vapeur et divers. Propr., M. L. Couturier, scierie mécanique, même adresse. Construction de la haute cheminée (fondations).

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 2 août 1893. — Mairie de Lyon. Transformation de la place et du cours Morand. M. Berthet rue de la Platine à Lyon, adjud. à 7 p. 100 de rabais.

Allier. — 6 août 1893. — Mairie de Vilhain. Construction d'un presbytère. M. Edouard Robert à Cosne-sur-l'Or, adjud. à 21.50 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 5 août 1893. — Mairie de Dijon. Travaux divers. Etablissement d'un radier. Montant des travaux 6.000 francs. M. Guyard père et fils à Dijon, adjud. à 17,30 p. 100 de rabais. Construction d'égouts. Montant des travaux 31.000 francs. M. Leclerc rue de la Part-Dieu à Lyon, adjud. à 19 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 6 août 1893. — Hospice de Vitteaux. Construction d'une laverie, d'une salle de bains et d'une salle d'opérations. Montant des travaux 3.400 francs. M. Chauveaux à Vitteaux, adjud. à 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 30 juillet 1893. — Mairie de Venosc. Construction d'une école mixte au hameau des Augiers. Montant des travaux 12.477 francs. M. Muquert à Bourg-d'Oisans, adjud. à 7 p. 100 de rabais.

Jura — 3 août 1893. — Préfecture de Lons-le-Saulnier. Travaux communaux. 1^{re} Commune d'Arinthod. — Réparations à l'église. Montant des travaux 7.196 fr. 30. M. Antoine Tanada à Gevingey, adjud. à 12,92 p. 101 de rabais. 2^e Commune de Gevingey. — Cabinet de Source. Montant des travaux 938 fr. 23. M. Clovis Bussière à Cesaucy, adjud. à 15,26 p. 100 de rabais. 3^e Commune de Revigny. — Remise de pompes. Montant des travaux 1.698 fr. 49. M. Emile Plagnat à Revigny, adjud. à 1 p. 100 de rabais. 4^e Commune de Louvenne. — Lavoirs couverts. Montant des travaux 2.936 fr. 87. M. Honoré Treille à Auges, adjud. à 3,05 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 5 août. — Préfecture de Clermont. Réfection de la chaussée pavée du chemin vicinal ordinaire n° 7, de Plauzat, et assainissement de la voie au moyen d'une conduite d'eau. Montant des travaux 3.500 francs. M. Julien Barrot à Plauzat, adjud. à 27 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 8 août 1893. — Préfecture d'Annecy. — Travaux communaux. 1^{re} Commune d'Alex. — Restauration de la maison communale. Montant des travaux 3.441 fr. 28. M. Jean Ferrero à Thones, adjud. à 13 p. 100 de rabais. 2^e Commune de Marigny Saint-Marcel. — Réparations à l'église et au presbytère. Montant des travaux 2.548 fr. 59. M. Angel Serratrice à Albens, adjud. à 12 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 17 août 1893, à 11 h. 1/2. — Mairie de Tarare. Elargissement d'une partie de la rue Mezelle et couverture du ruisseau le Taret. Montant des travaux, 2.818 fr. 46. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — 23 août 1893, à 3 h. — Mairie de Bey. Construction d'un pont en maçonnerie à construire sur la rivière l'Avanon. Montant des travaux, 3.413 fr. 15. A valoir, 288 fr. 85. Cautionnement, 120 fr.

Renseignements à la mairie.

Allier. — 20 août 1893, à 1 heure. — Presbytère de Bessay. Appropriation intérieure de l'église. Plâtrerie et peinture. Montant des travaux 4.000 fr. Cautionnement 200 fr.

Renseignements au presbytère et dans les bureaux de M. Moreau, architecte, à Moulins.

Bouches-du-Rhône. — 18 septembre 1893, à 3 h. — Hospices civils de Marseille. Travaux pour l'installation du gaz à exécuter à l'hospice Sainte-Marguerite. Evaluation des travaux, 20.476 fr. 20. Cautionnement provisoire, 800 fr. Cautionnement définitif, 1.000 fr.

Pièces à fournir : 1^{re} certificat de nationalité française; 2^e certificat de capacité délivré par l'architecte, auteur du projet.

Renseignements, plans, devis, cahier des charges, clauses et conditions dans les bureaux du secrétariat général de l'administration des hospices à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Côte-d'Or. — 19 août 1893, à 2 h. — Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine. Travaux de distribution d'eau. 1^{re} Commune d'Ampilly-les-Bordes. Etablissement d'une distribution d'eau et captation de sources pour le lavoir du hameau de la Folie. Estimation des travaux à 9.409 fr. 91. Projet de M. Bez, conducteur des travaux, agent voyer à Baigneux-les-Juifs. 2^e Commune de Moiron. Etablissement d'une distribution d'eau. Estimation des travaux, 6.666 fr. 67. Projet de M. Mortureux, conducteur voyer à Aiguay-le-Duc. Conditionnement, 1/30^e. Montant de chaque lot. Renseignements à la sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.

Drôme. — 21 août 1893, à 10 heures. — Mairie de Bourges-Valence. Restauration de la mairie. Montant des travaux 4.683 fr. 75. A valoir 316 fr. 25. Cautionnement 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Drôme. — 22 août 1893, à 2 h. — Sous-préfecture de Die. — 1^{er} lot. Commune d'Aubenasson. Réparations au pont sur le ravin des Brandins. Montant des travaux, 800 fr. — 2^e lot. Commune de Die. Construction d'une travée métallique au pont sur le ravin du Cocause. Montant des travaux, 1.600 fr. — 3^e lot. Commune du Cheylard. Construction d'un pont sur le ravin de Truchon. Montant des travaux, 2.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Commune de Saillans. Construction d'un mur de soutènement au droit de la propriété Lambert. Montant des travaux, 800 fr. — 5^e lot. Commune de Véronne. Construction d'un pont sur le ravin de Rioussel et de ses abords. Montant des travaux, 4.700 fr. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Commune de Véronne. Construction d'une travée métallique au pont sur le ravin de Rioussel. Montant des travaux, 4.400 fr. Cautionnement, 1.500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Jura. — 26 août 1893, à 10 h. — Sous-préfecture de Saint-Claude. Travaux communaux. 1^{er} lot. Commune de Cinqtrai. Réparations au groupe scolaire. Montant des travaux, 4.480 fr. Cautionnement, le 1/20. — 2^e lot. Commune de Viry. Restau-

ration de la tour et réfection de la flèche du clocher de l'église. Montant des travaux, 2.212 fr. 23. Cautionnement, le 1/20. En dehors honoraires de l'architecte et imprévus.

Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Loire. — 26 août 1893, à 2 h. 1/2. — Mairie de Firminy. Construction de chaussées en pavés demi échantillon dans les rues Froide, Centrale et Thiers. Montant des travaux, 12.800 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Loire. — 27 août 1893, à 2 heures. Presbytère de Sainte-Foy. Agrandissement de l'église Saint-Sulpice.

Renseignements au presbytère et chez M. Moreau, architecte, à Moulins.

Loire. — 2 septembre 1893, à 3 h. — Mairie de Firminy. Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune pendant les années 1893, 1894, 1895. Montant des travaux, 63.863 fr. A valoir, 1.137 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Saône-et-Loire. — 29 août 1893, 9 h. — Hospices de Gayette, près Varenne-sur-Allier. Travaux divers. — 1^{er} lot. Grange et écurie à La Richardière. Maçonnerie. Montant des travaux, 5.140 fr. 94. Charpente. Montant des travaux, 4.349 fr. 25. Couverture. Montant des travaux, 1.985 fr. — Serrurerie. Montant des travaux, 685 fr. — Plâtrerie et peinture. Montant des travaux, 175 fr. — 2^e lot. Mur de clôture et maçonnerie. Montant des travaux, 2.494 fr. 14.

Renseignements à la mairie de Varenne et à l'hospice.

Seine. — 31 août 1893, à 2 heures. — Ministère des finances. Administration des Médailles et des Monnaies, 11, quai de Conti-Paris. Fourniture pendant un an, du cuivre, de l'étain et du zinc nécessaire au service de l'Administration, en un seul lot.

Renseignements et cahier des charges dans les bureaux du Secrétariat de l'Hôtel des Monnaies à Paris.

Etranger, Turquie. — Chemin de fer. Ligne de jonction de Salonique-Constantinople. Travaux d'infrastructure. Terrassements, maçonnerie, bétonnage. — 2^e lot. 1^{er} octobre 1893 à Constantinople. 90 kilomètres comprenant les parties de la ligne entre Drama et Xanthi d'une part et entre Gumuldjina et Dedeaqatch. Les lots, au nombre de neuf, auront une longueur de 10 kilomètres environ avec groupement possible pour plusieurs. Nombreux travaux d'art, ponts, tunnels, à partir du 1^{er} août 1893 pour le 1^{er} lot, à partir du 15 septembre 1893 pour le 2^e lot. Les dossiers, plans et devis seront à la disposition du public à la direction des travaux, 417, grande rue du Péra, à Constantinople.

Dès à présent renseignements : 1^{er} au siège de la régie Générale, 66, rue Basse-du-Rempart, à Paris; 2^e dans les bureaux de M. Th. Pinet, 2, rue du Luxembourg, à Bruxelles.

Roumanie. — 12 octobre 1893, 4 heures. — Galatz. Construction d'établissements hospitaliers. Montant des travaux 200.000 francs.

Egypte. — 15 octobre 1893, à midi. — Au Caire. Chemins de fer Egyptiens. Entreprise à forfait pour la construction et le montage de nouveaux hangars pour le service de la traction à Bouhe. — Dépot de garantie 600 L. Eg. — Cautionnement 800 L. Eg. — Les offres à présenter avant 15 le octobre 1893.

Renseignements au Consulat d'Egypte.

Pays-Bas. — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.405.000 florins holl.

Bulgarie. — Travaux du port de Bourgas.

Renseignements et projet de cahier des charges dans les bureaux du Ministère du Commerce, bureau du mouvement général, 80, rue de Varenne, Paris.

MISES EN ADJUDICATION PROCHAINES, DATES ENCORE INDÉTERMINÉES.

Côte-d'Or. — Romilly-en-Montagne. Construction d'un clocher. Devis, 7.300 fr.

Puy-de-Dôme. — Commune de Saint-Saturnin. Restauration de l'église. Montant du devis, 19.000 fr.

Grèce. — 3 septembre 1893. — Ministère des travaux publics. Construction du port de Catacolon (Athènes). Montant des travaux, 1.013.061 fr. 17. Cautionnement 50.000 fr.

Espagne. — 9 septembre 1893, à 4 h. — Direction générale des travaux publics à Madrid. Ouverture du bassin et terrassements de la zone de ceinture du 3^e dépôt des eaux du canal Isabelle II. Montant des travaux, 1.267.827 pesetas. Cautionnement, 63.392 pesetas.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 6952

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

LA FRATERNELLE PARISIENNE fondée en 1837. Société d'Assurances mutuelles contre l'incendie, l'explosion et le chômage. Valeurs assurées : Un milliard 600 millions. Garantie générale et réserves : 4 millions. Agence générale de Lyon : 2, Rue du Bât-d'Argent, 2.

CANCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre molle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

MONTCHANIN (Grande tuilerie de), anciens établissements Ch. Avril. Entrepôt général de Lyon : quai Saint-Vincent, 8. Bureau et magasin d'échantillons : rue du Commandant-Dubois, 1 (près de la nouvelle préfecture). Tuiles, briques poterie de bâtiment, Tuyaux en terre cuite vernis intérieurement, etc. — P. BOUCHE, seul représentant à Lyon.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt, J. GUICHARD Fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Gres Français de Pouilly-sur-Saône.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & Co. Tuyaux en tôle et Bitume à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. **Tuyaux galvanisés**, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. **Chauffage. Tuyaux noirs** ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. **Siège social : Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon : 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.**

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue, Portland de Peloux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lombes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger.*

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

SIGONNET, menuisier, rue Cuvier, 15 et rue Molière, 5, Lyon. Fabrique de Jalousies de différents systèmes. Breveté S. G. D. G. Dépôt d'encastiques pour menuiseries et parquets.

Solution de Biphosphate de Chaux

DES

FRÈRES MARISTES

Employée avec succès pour combattre les **Scrofules**, la **Débilité générale**, le **Ramollissement** et la **Carie des os**, les **Bronchites chroniques**, les **Catarrhes invétérés**, la **Phthisie**, surtout aux 1^{er} et 2^e degrés. — Notice franco. 5 fr. le litre, 3 fr. le 1/2 litre.

Exiger les signatures : L. ARZAC et frère CHRYSOLOGE.

DÉPOT chez les **Frères Maristes** : à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme); à Saint-Genis-Laval (Rhône); à l'Hermitage par Saint-Chamond (Loire); à Aubenas (Ardèche); à Beaucamps près Lille (Nord); à Lacabane par Terrasson (Dordogne); à Varennes-sur-Allier (Allier) et dans les pharmacies.

Remises suivant quantité. — 20 ans de succès

A MM. LES ENTREPRENEURS

A LOUER DE SUITE

5, boulevard des Casernes, 5

VASTE LOCAL

DE 600 MÈTRES DE SURFACE

pour entrepôt, écuries, industrie ou chantier

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

S'adresser à M. DUMONT, rue Simon Maupin, 4, et pour visiter, au Concierge, 7, boulevard des Casernes, 7.

GRANDE TUILERIE MÉCANIQUE DE ROANNE-MABLY

LA PLUS ANCIENNE DE LA RÉGION, FONDÉE EN 1825

CANCALON FRANÇOIS

Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. **Briques**, **Carreaux** ordinaires rouges et carreaux fantaisie. **Tuyaux** grès et tuyaux poterie. **Fontaines**, ornements divers, etc.

Entrepôt Central et Direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49

Dépôt de LYON : Rue Sébastien-Cryphe, 41, 43, 45 et 48. — Entrepôt de SAINT-ÉTIENNE : rue de la République, 55.

Grande fabrication de la **Tuile de montagne cannelée n° 2**, terre molle, dite **Tuile indestructible**. (Envoi franco du catalogue sur demande.) 40 ANNÉES D'ÉPREUVE

GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES**PERRUSSON PÈRE & FILS & MARIUS DESFONTAINES**

Tuiles, Briques et tous Produits céramiques

PLATRES DE BOURGOGNE

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRES VITRIFIÉ

DÉPOT GÉNÉRAL DE LYON

85, quai de Pierre-Scize, 85

Représentant : SAUTIER-THYRION

SERRURERIE LYONNAISE

SANS RIVURES



Portail et grilles en fer forgé, fer demi-rond creux et fer en T, Balcons en fer forgé, Serres, Marquises, Vérandas, Ponts, Kiosques, Volières, Clôtures légères, Meubles de jardin.

Émile RAOULX

130, cours Lafayette, rue Moncey, 156, LYON

ON DEMANDE

POUR LA SUISSE FRANÇAISE

UN CONDUCTEUR-CHEF

pour travaux métalliques, ponts, charpentes en fer, etc., connaissant le dessin.

Adresser offres, certificats et prétentions à l'agence de publicité HAASENSTEIN et VOGLER, Lausanne sous le chiffre Y 6,497 L.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

**TUYAUX
EN
GRES**

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

50, 51, 52, quai de Serin

LYON

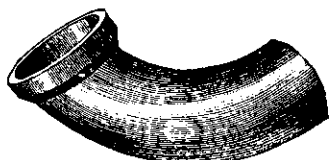
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

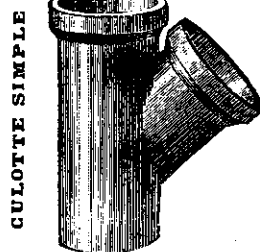
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



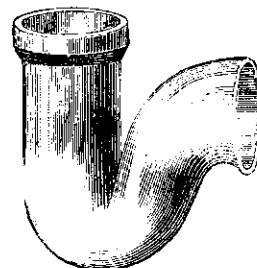
TUYAU



COUDE



CULOtte SIMPLE



SIPHON